



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 juillet 2009, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 20 juillet 2009, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. le conseiller Normand Girouard est absent.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

257/20-07-09

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 6 juillet 2009 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

ADOPTÉE

258/20-07-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en reportant les items suivants à l'ajournement de la séance :

D.3 Appel d'offres numéro 2009-09 Camping Sainte-Véronique : Remplacement du réseau d'égout sanitaire existant

H.2 Service de transport collectif : Signature d'une entente intermunicipale relative à la desserte du territoire de la Ville de Rivière-Rouge

et en retirant les items suivants :

H.1 Vente du camion Ford L-8000 année 1992

I.1 Règlement numéro 22 de la RIDR décrétant un emprunt d'un million quatre cent quarante-trois mille dollars (1 443 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux pour le recouvrement étanche et final du lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-Rouge selon le décret numéro 470-2005 du ministère de l'Environnement.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 256/06-07-09 adoptée le 6 juillet 2009.

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Annulation d'une contribution du fonds de roulement pour l'acquisition d'un centre de transbordement

C Gestion administrative

1. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement lié à l'adoption du règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 (décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts)

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2009-06 : Mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2009-07 sur invitation pour le Camping Sainte-Véronique - Station de pompage d'égout à même la fosse septique : Ajouts au contrat
3. Appel d'offres numéro 2009-09 Camping Sainte-Véronique : Remplacement du réseau d'égout sanitaire existant - *reporté*

E Avis de motion

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Vente du camion Ford L-8000 année 1992 - *retiré*
2. Service de transport collectif : Signature d'une entente intermunicipale relative à la desserte du territoire de la Ville de Rivière-Rouge - *reporté*

I Hygiène du milieu

1. Règlement numéro 22 de la RIDR décrétant un emprunt d'un million quatre cent quarante-trois mille dollars (1 443 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux pour le recouvrement étanche et final du lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-Rouge selon le décret numéro 470-2005 du ministère de l'Environnement - *retiré*
2. Adhésion à Tricentris, centre de tri

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

L Divers

1. Demande d'appui pour sauver les bureaux de poste et la livraison en milieu rural
2. Demande de maintien de la concession GM à Rivière-Rouge
3. Demande de la Villa de la Source

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

259/20-07-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

GESTION FINANCIÈRE

ANNULATION D'UNE CONTRIBUTION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 289/10-09-07, la Ville de Rivière-Rouge a décidé d'acquérir tous les biens meubles, immeubles et équipements appartenant à la RIRHL conjointement avec les municipalités de La Macaza, Lac-Saguay, L'Ascension et Nominique pour un prix total de 250 000,00 \$ (lot 20 du rang Ouest de la Rivière Rouge, Canton de Marchand, portant le numéro civique 1318 chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge) et d'autoriser le paiement d'un montant de 50 000,00 \$ (cinquante mille dollars) à l'ordre de la Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides et Me François Amadéi en fidéicomis, représentant la participation financière de la Ville de Rivière-Rouge dans ledit projet d'acquisition;

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 290/10-09-07, la Ville, dans le cadre de ses compétences de proximité, a décrété que cette présente dépense de 50 000,00 \$ soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que ce projet d'acquisition ne peut se réaliser étant donné que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) s'est porté acquéreur de ce centre de transbordement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil annule la contribution de 50 000,00 \$ du fonds de roulement de la Ville décrétée par la résolution numéro 290/10-09-07 puisque le projet d'acquisition du Centre de transbordement n'aura pas lieu.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

260/20-07-09

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT LIÉ À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 151 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 131

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière adjointe concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, tenue le 16 juillet 2009, lequel se résume comme suit :

- | | |
|--|-----|
| - personnes habiles à voter : | 469 |
| - nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : | 58 |
| - nombre de demandes faites : | 1. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

Par conséquent, le règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 16 juillet 2009.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

261/20-07-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-06 : MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres sur invitation écrite numéro 2009-06, relativement à des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture des soumissions du 4 juin 2009 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission (incluant les taxes)
LES CONSTRUCTIONS SOLDI INC. Le 4 juin 2009 à 9h40	1 247 515.92 \$
TRAVAUX GÉNIE CIVIL D.B. Le 4 juin 2009 à 10h05	1 404 181.54 \$
NORDMEC CONSTRUCTION INC. Le 4 juin 2009 à 13h21	1 329 292.63 \$
9088-9569 QUÉBEC INC. Le 4 juin 2009 à 13h21	1 360 089.17 \$
CONSTRUCTION GARNIER LTÉE Le 4 juin 2009 à 13h35	1 464 750.00 \$
CONSTRUCTECH M. L. INC. Le 4 juin 2009 à 13h45	1 280 757.46 \$

CONSIDÉRANT que les prix proposés accusent un écart important avec ce qui avait été estimé par la firme GENIVAR Société en commandite et qu'il y a eu lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 131 afin, entre autres, d'obtenir les crédits nécessaires pour accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le projet de réalisation desdits travaux est visé par une entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Rivière-Rouge et fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le 30 juin 2009 le règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 et que ledit règlement numéro 151 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 16 juillet 2009;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité des six (6) soumissions reçues effectuée par M. Alain Ryan, ingénieur de la firme GENIVAR, et la recommandation de M. Ryan en date du 8 juin 2009 quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Les Constructions Soldi inc. »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à « Les Constructions Soldi inc. » au montant total de 1 052 589,50 \$ plus les taxes, soit un montant total de 1 247 515,92 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission datée du 4 juin 2009, pour la réalisation des travaux de construction reliés à la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, tel contrat étant conditionnel à l'approbation du règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'objet et à la dépense totale dudit contrat.

Que la réalisation des travaux précités soit faite conformément à l'appel d'offres numéro 2009-06 de la Ville, au devis et aux plans tels que préparés par la firme GENIVAR Société en commandite et datés d'avril 2009, tel projet portant le numéro de dossier TL06613.

Que les dépenses liées au présent contrat soient prises à même :

- le règlement numéro 151 du 30 juin 2009 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 du 4 juillet 2008,
- l'aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités étant identifiée aux règlements d'emprunt numéros 131 et 151.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties dès la réception de l'approbation requise mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

262/20-07-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-07 SUR INVITATION POUR LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE - STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT À MÊME LA FOSSE SEPTIQUE : AJOUTS AU CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 207/01-06-09 adjugeant le contrat à Plomberie Brébeuf inc. relativement à la réalisation des travaux de modifications de la station de pompage d'égout à même la fosse septique au Camping Sainte-Véronique au coût de 49 050,00 \$ plus les taxes, en retranchant le système de télécommunication au montant de 8 500,00 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que M. Alain Ryan, ingénieur de la firme GENIVAR société en commandite, recommande l'ajout audit contrat de deux (2) purgeurs d'air et brise-vide à raison d'un montant total de 5 770,00 \$ plus les taxes, lesquels équipements sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la station de pompage d'égout au Camping Sainte-Véronique, le tout faisant suite à la rencontre du 15 juin 2009 entre M. Ryan, M. Langelier de Plomberie Brébeuf inc. et M. Valiquette de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'ajouter audit contrat un clapet anti-retour à raison de 800,00 \$ plus les taxes, en suivi de la demande de M. Langelier de Plomberie Brébeuf inc. et de la recommandation favorable de M. Ryan, ingénieur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise les ajouts suivants au contrat de Plomberie Brébeuf inc. relatif à la réalisation des travaux de modifications de la station de pompage d'égout à même la fosse septique au Camping Sainte-Véronique:

- fourniture et installation de deux (2) purgeurs d'air et brise-vide au montant total de 5 770,00 \$ plus les taxes,
- fourniture et installation d'un (1) clapet anti-retour au montant total de 800,00 \$ plus les taxes.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 147 de la Ville du 25 mai 2009.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

263/20-07-09

ADHÉSION À TRICENTRIS, CENTRE DE TRI

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner la correspondance émise à Tricentris, centre de tri, le 16 juillet 2009 par M. Alain Deslauriers, directeur général, indiquant la volonté de la Ville de Rivière-Rouge de devenir membre de Tricentris, centre de tri, et demandant à ce dernier de présenter cette demande à leur Conseil d'administration dès que possible.

ADOPTÉE

DIVERS

264/20-07-09

DEMANDE D'APPUI POUR SAUVER LES BUREAUX DE POSTE ET LA LIVRAISON EN MILIEU RURAL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge appuie le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans leurs démarches auprès du ministre responsable de Postes Canada, M. Rob Merrifield, pour sauver les bureaux de poste publics et la livraison en milieu rural.

ADOPTÉE

265/20-07-09

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA CONCESSION GM À RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que notre population est très déçue d'apprendre que le seul concessionnaire d'automobiles neuves de notre région va fermer ses portes prochainement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

CONSIDÉRANT que le concessionnaire GM, Garage Boileau Automobile Ltée, bien connu dans notre région, représente dignement la firme General Motors du Canada Ltée, et ce, de père en fils depuis trois (3) générations;

CONSIDÉRANT que ce dépositaire est en affaire depuis cinquante-cinq (55) ans et dessert une population de plus de 14 000 habitants et que, fier représentant de General Motors, ce commerce a investi, pour adapter son édifice à la nouvelle image corporative de GM, des sommes d'argent substantielles;

CONSIDÉRANT que ce concessionnaire offre dix-sept (17) emplois directs dans notre Ville, en plus de générer des retombées économiques importantes, ce qui en fait un moteur économique de premier ordre, en plus de la présence à Rivière-Rouge d'un centre hospitalier où plus de 800 personnes y travaillent, sans oublier le pénitencier fédéral de La Macaza;

CONSIDÉRANT que cette fermeture est inacceptable dans le contexte économique actuel;

CONSIDÉRANT que nous avons su que GM voulait garder un concessionnaire par Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge perd son seul concessionnaire et que ses citoyens devront faire plus de cent-vingt (120) kilomètres aller-retour pour se procurer une automobile neuve, la faire réparer ou honorer une garantie; il y a fort à parier que beaucoup d'entre eux remettront en question leur fidélité à la marque!;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande à General Motors du Canada Ltée de reconsidérer leur décision de fermer ce concessionnaire et de maintenir leur concession dans notre Ville.

Que copie de la présente résolution soit transmise :

- à M. Denis Lebel, Ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec,
- à General Motors du Canada Ltée, Bureau régional du Québec,
- à M. Jean-Yves Boileau, Garage Boileau Automobile Ltée,
- aux municipalités de la Vallée de la Rouge (Labelle, La Conception, Lac-Saguay, La Macaza, La Minerve, L'Ascension et Nominique).

ADOPTÉE

266/20-07-09

DEMANDE DE LA VILLA DE LA SOURCE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 100,00 \$ à la Villa de la Source, pour l'organisation d'une fête extérieure dans le but de souligner la fin des rénovations majeures à la Villa et ainsi permettre aux anciens et nouveaux locataires de fraterniser ensemble.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

267/20-07-09

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 27 juillet 2009 à 19:30 heures et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Appel d'offres numéro 2009-09 Camping Sainte-Véronique : Remplacement du réseau d'égout sanitaire existant
2. Service de transport collectif : Signature d'une entente intermunicipale relative à la desserte du territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Il est 20h08.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux